

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
29 JUIN 2001

2015

F.I.D.I. - SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS
ET DE DEVELOPPEMENTS INDUSTRIELS

Société Anonyme au capital de 250.000 Euros

Siège social : 141, Rue d'Antibes

CANNES (Alpes-Maritimes)

341.193.100 R.C.S. CANNES

970612

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DES ASSEMBLEES GENERALES

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 31 MAI 2001

L'an deux mil un,

Et le Jeudi trente-et-un Mai, à dix heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation qui en a été faite par le Conseil d'Administration au moyen d'une lettre adressée à chacun d'eux le 16 Mai 2001.

Il est dressé une feuille de présence émargée par tous les actionnaires assistant à la réunion, tant en leur nom que comme mandataires.

La séance est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques AMOUDJAYAN.

Les deux plus forts actionnaires, présents et acceptant appelés comme scrutateurs, sont Madame Jacques AMOUDJAYAN et Monsieur Lionel AMOUDJAYAN.

Les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée sont assurées par Mademoiselle Corinne AMOUDJAYAN.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau fait apparaître :

- nombre d'actionnaires présents et représentés...	6
- nombre d'actions représentées.....	10.000
- nombre d'actions composant le capital social....	10.000

L'Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau de l'Assemblée tous les documents prescrits par la Loi, tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, pendant les délais impartis, ce qui est reconnu par tous les membres présents, à savoir notamment :

- un exemplaire mis à jour des statuts,
- la liste des actionnaires,
- la liste des administrateurs,
- le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, avec ses annexes,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le projet des résolutions,
- le montant global, dûment certifié, des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- la justification de la convocation régulière du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire de la lettre de convocation des Actionnaires.

Puis il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2000,
- Constatation et, éventuellement, ratification des conventions visées par les Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Constatation de la démission du Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Désignation d'un Commissaire aux Comptes Suppléant.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration.

Il est donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Secrétaire de l'Assemblée donne lecture des documents comptables et des pièces annexes, ainsi que du projet des résolutions.

La discussion est alors ouverte et Monsieur le Président est amené à fournir quelques précisions sur les chiffres exprimés et sur les conditions de l'exploitation sociale.

Sur une nouvelle question du Président, personne ne demandant plus la parole, les résolutions proposées sont mises successivement aux voix :

.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel LEPERCQ de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la société et ce, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant de la société, aux lieu et place de Monsieur Michel LEPERCQ, démissionnaire, et pour le temps restant à courir sur la durée du mandat de son prédécesseur :

. Madame Dominique FOURNIER, domiciliée 32, Rue de la République à DECINES (Rhône).

Les fonctions de Madame Dominique FOURNIER, viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelés à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2004.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Dominique FOURNIER a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour l'exercice desdites fonctions.

HUITIEME RESOLUTION

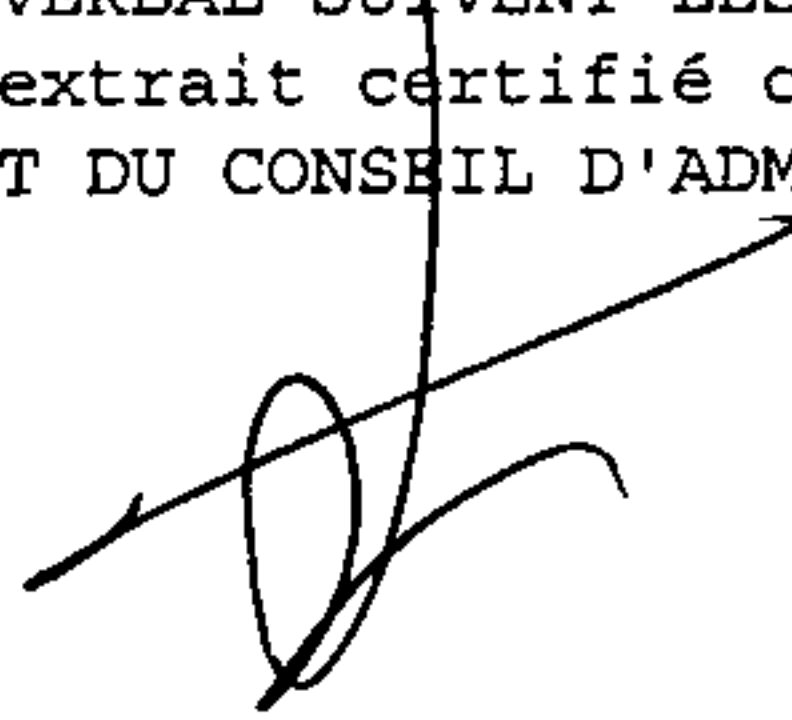
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les membres du Bureau.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' or 'D' shape with a long horizontal stroke extending to the right, and a smaller loop below it.